

## L'AIDE RÉGIONALE POUR LES JEUNES FRANCILIENS EN INSERTION

Cette aide au permis de conduire s'adresse aux jeunes franciliens en insertion âgés de **18 à 25 ans**, elle vise à favoriser leur accès à l'emploi. L'aide de la Région Île-de-France s'élève à **1300 € maximum** et peut donc permettre, selon les cas, de financer tout ou partie de la formation en auto-école.

Pour en bénéficier il faut être dans une de ses situations :

- Stagiaire en formation professionnelle,
  - Inscrit et suivi en Mission Locale,
  - Demandeur d'emploi de moins de 26 ans résidant en quartier prioritaire politique de la ville.
- Pour plus de renseignements <https://www.aide-sociale.fr/aide-permis-conduire-francilien/#comment>

## SOUTIEN DE LA VILLE

### L'AIDE FINANCIÈRE DÉPARTEMENTALE « TREMLIN CITOYEN »

Le département de l'Essonne propose une aide financière de 50 à 400 €. Pour en bénéficier, le demandeur doit effectuer 20h à 40h d'implication citoyenne au sein d'association ou collectivités publiques essonniennes et transmettre son dossier de candidature au Département. Plus d'information sur le site du Département, rubrique Tremplin Citoyen.

La ville de Savigny-sur-Orge propose aux Saviniens âgés de 16 à 25 ans, une aide au permis de conduire d'un montant de 250 €. Pour l'obtenir, le demandeur doit réaliser, dans les mois qui suivent sa sélection, 25 heures d'engagement citoyen auprès d'un service de la Mairie.

Plus d'information auprès de votre Point Information Jeunesse, 27 Grande rue à Savigny-sur-Orge.

## L'AIDE AU PERMIS POUR LES APPRENTIS

L'État accorde aux apprentis une aide de 500€, quel que soit le montant des frais engagés par celui-ci.

Pour en bénéficier, il faut :

- Avoir au moins 18 ans,
- Être en cours de contrat d'apprentissage,
- Préparer le permis B.

Plus d'information auprès de votre Centre de Formation d'Apprentis.

## LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Vous pouvez utiliser votre CPF si vous êtes salarié ou si vous l'avez été, pour financer votre permis de conduire.

Pour en bénéficier il faut :

- L'obtention du permis doit contribuer à la réalisation de votre projet professionnel ou favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel.
  - Votre permis de conduire ne doit pas être suspendu.
- Plus d'information sur votre compte CPF : <https://www.moncompteformation.gouv.fr>

## LE PÔLE EMPLOI

Certaines catégories de chômeurs peuvent bénéficier d'une aide financière pour leur permis de conduire. L'aide ne pourra pas dépasser 1200 € et doit être demandée auprès de son Conseiller **AVANT** l'inscription à l'auto-école.

## POINT INFORMATION JEUNESSE

27, Grande rue - 91600 Savigny-sur-Orge  
Tél. 01.83.53.83.57 ou 06.98.26.47.81

[Point-information-jeunesse@savigny.org](mailto:Point-information-jeunesse@savigny.org)

Ouvert du lundi au vendredi de 14H00 à 17H00  
(accueil libre).

Possibilité de prise de rendez-vous  
en dehors de l'accueil libre.



# LE PERMIS DE CONDUIRE



Service communication - Impression : atelier imprimerie-reprographie



Avril 2023

# PASSE TON PERMIS DE CONDUIRE

## LES ÉPREUVES

**L'épreuve théorique générale commune** (code de la route) : étape incontournable pour obtenir son permis de conduire. L'examen consiste à répondre à une série de **40 questions** et à obtenir une note égale ou supérieure à 35/40. La réussite de cette épreuve conditionne votre présentation à l'épreuve pratique de conduite.

**L'épreuve pratique de conduite dure 32 minutes.** Avant le test de conduite, l'examineur vérifiera vos capacités visuelles : vous devez également effectuer les réglages nécessaires pour être correctement installé(e) au volant.

**La phase de conduite dure au moins 25 minutes,** il s'agit de suivre les directives de l'examineur et de respecter le code de la route. Il vous est demandé la réalisation de deux manœuvres différentes (un freinage pour s'arrêter avec précision / une manœuvre en marche arrière / un stationnement en créneau, en épis ou en bataille).

S'ensuit de **trois questions** concernant la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, une question en lien avec la sécurité routière et enfin une question sur les notions élémentaires de premiers secours.

Pour être reçu, vous devez obtenir **20 points** ou plus et ne pas commettre d'erreur éliminatoire (par exemple, le franchissement d'une ligne continue, la circulation à gauche ou le non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt).



## CHOISIR SON AUTO-ÉCOLE

Communément l'inscription se fait proche de son domicile ou de son établissement scolaire. À partir du lieu de son choix, plusieurs critères vous permettent d'affiner la sélection de l'école de conduite adaptée à la préparation à l'examen du permis de conduire selon son mode d'apprentissage, les critères de qualité de l'enseignement ou le mode de financement. **Le coût moyen d'une formation est de 1500€**, il est conseillé de demander un devis à plusieurs auto-écoles afin de comparer les coûts et les services proposés.

Il existe des auto-écoles en ligne : *ornikar, en voiture Simone ou le permis libre*. Le coût de formation est moins cher et permet de choisir à la carte vos prestations : formation au code de la route uniquement, cours de conduite uniquement, etc. Certains proposent également une formation conduite accompagnée.

## LES DIFFÉRENTES FORMATIONS

### LA FORMATION INITIALE



Elle comprend une préparation à l'épreuve théorique générale commune ainsi qu'une formation pratique à la conduite d'environ 20h. Des heures de conduite supplémentaires sont généralement nécessaires.

### LA FORMATION ACCÉLÉRÉE



Elle est un moyen rapide d'obtenir son permis de conduire. La formation théorique prend la forme d'un stage de 2 à 4 jours en auto-école à la suite duquel le candidat passe rapidement son examen du code de la route. Pour la partie pratique, le candidat effectue entre 20h et 30h de conduite sur 5 à 10 jours avant de passer l'épreuve pratique.

### LA FORMATION ACCOMPAGNÉE



Elle est accessible dès **15 ans**, ce dispositif permet, après une formation initiale, d'acquérir de l'expérience auprès d'un proche en parcourant durant au moins 1 an, au minimum 3000 kms au volant. Une fois le permis obtenu, le titulaire bénéficie d'une période probatoire réduite à 2 ans et de tarifs privilégiés auprès des assurances automobiles.

## LA FORMATION SUPERVISÉE



Elle permet de compléter la formation initiale par une phase de conduite supervisée par un proche. Elle permet d'acquérir de l'expérience avant le passage de l'examen à moindre coût.

## CANDIDAT LIBRE



Pour passer l'ETG (l'épreuve théorique générale commune), il faudra vous inscrire directement auprès des organismes agréés, l'accès à l'examen vous coûtera 30€.

L'épreuve pratique de conduite est également accessible en candidat libre, vous devez prendre contact avec le service chargé localement de l'organisation de l'épreuve (Préfecture).

# FINANCER SON PERMIS

## LE PERMIS À 1€ PAR JOUR

C'est un prêt accordé par les banques dont les intérêts sont payés par l'État. Plusieurs montants peuvent vous être alloués 600, 800, 1 000 ou 1 200 €, pour une première inscription à une formation à la catégorie A et B du permis de conduire ; 300 € en cas d'échec à l'épreuve pratique afin de financer une formation complémentaire.

Pour en bénéficier il faut :

- Avoir entre 15 et 25 ans à la date de signature d'un contrat de formation dans une école de conduite partenaire, sous réserve que l'établissement financier accepte le dossier du candidat,
- Utiliser ce prêt pour financer une formation initiale ou en cas d'échec une formation complémentaire,
- Préparer le permis B en formation initiale ou accompagnée,
- Les jeunes bénéficiaires d'une aide publique, qu'elle émane d'une collectivité locale ou de l'État, peuvent également demander à bénéficier du prêt.